

Commune de Brignon

> Elaboration du **PLU**



> Réunion Publique
24 février 2015

Sommaire de la présentation

- > La **procédure** d'élaboration du PLU
- > La mise à jour du **diagnostic** / de l'Etat Initial de l'Environnement
- > Le **PADD** / Les orientations retenues (en 2013)

> La **procédure** d'élaboration du PLU



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les fondements :

- > La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 définit de nouvelles modalités pour l'établissement des documents d'urbanisme.
- > Les PLU se substituent aux POS pour fixer les règles d'utilisation et d'occupation des sols.
 - > POS : une logique de zonage
 - > PLU : une logique de projet
- > Le PLU est fondé sur l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les grandes orientations du développement communal pour les 10 à 15 ans à venir.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- > Principe de **solidarité** : assurer la **mixité sociale**.
- > Principe de **renouvellement urbain** : assurer en priorité l'évolution de la ville sur elle-même par reconstruction, recyclage des ressources bâties et foncières, plutôt que par extension. Il s'agit de limiter l'étalement urbain et d'**économiser la ressource foncière**.

Les lois complémentaires :

- > La loi Urbanisme et Habitat (**UH**) du 2 juillet 2003.
- > La loi portant Engagement National pour l'Environnement (**ENE**) du 12 juillet 2010.
- > La loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (**ALUR**) du 24 mars 2014 + loi **d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** 13 octobre 2014

Objectif du PLU

L'objectif principal du PLU est de continuer à fixer le droit des sols mais il doit, avant tout, définir et permettre la mise en œuvre du **projet** d'aménagement de la commune.

Ce dernier doit s'entendre comme **une réflexion globale** allant au delà du seul découpage du territoire en zones.



Elaboration : une procédure **normée**

- > Elaboration du PLU à l'initiative et sous la responsabilité de **la commune**,
- > Consultation des **personnes publiques associées** (préfecture, département, chambres consulaires, associations agréées, etc.) pour information (**PAC**) et avis + **contrôle du document** par les **services de l'Etat** sur le **fond** et sur la **forme**.
- > Concertation de la **population**,
- > Débat du PADD, arrêt du projet de PLU au conseil municipal,
- > Enquête publique
- > + **Evaluation environnementale**.

Les documents de portée supérieure

Directives Territoriales d'Aménagement

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Liste non exhaustive

Principe de compatibilité

Contenu du **PLU**

PLAN LOCAL D'URBANISME

=

RAPPORT DE PRÉSENTATION

+

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

+

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

+

RÈGLEMENT ET DOCUMENTS GRAPHIQUES

+

ANNEXES INFORMATIVES

Rappel de la procédure PLU

2006-2008

2010

2012

1.
Elaboration du
PLU ajournée

2.
Étude de définition
urbaine « greffe
urbaine »

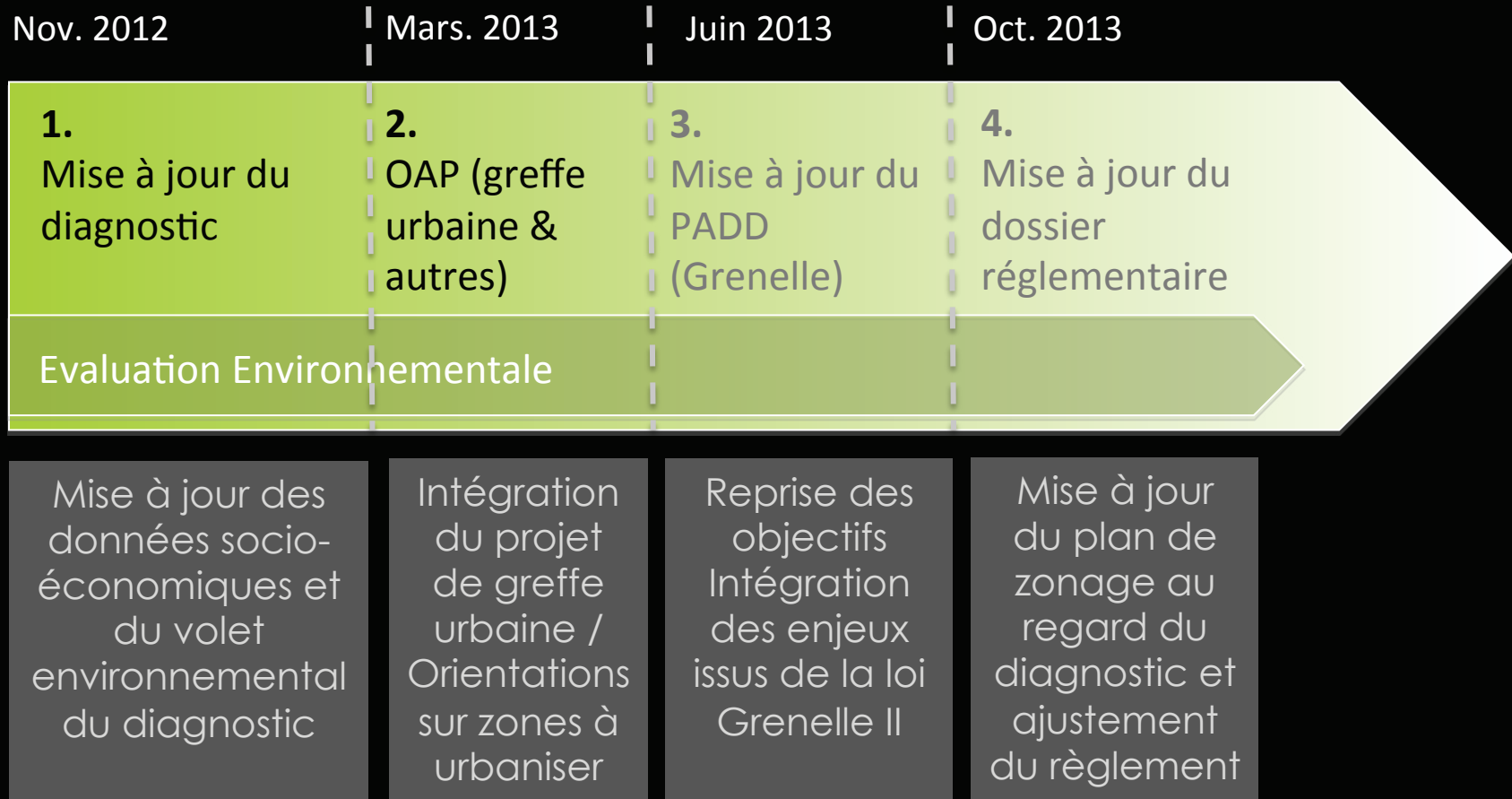
3.
Reprise de
l'élaboration
du PLU

Avis réservé des
services de l'Etat
sur le projet arrêté
de PLU

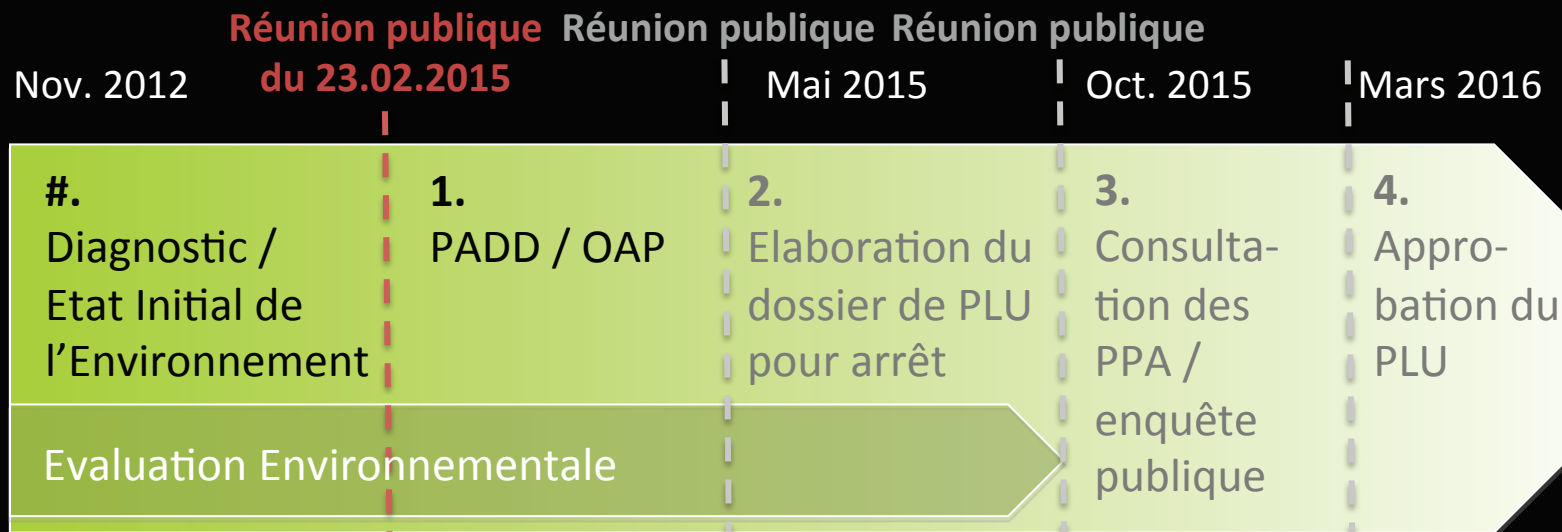
Définition d'un
projet d'amé-
nagement du
centre villageois

Relance du PLU
avec intégration
du projet de
greffe urbaine

Rappel de la procédure PLU



Rappel de la procédure **PLU**



Evaluation Environnementale

Evalue les atouts, les faiblesses, les opportunités du territoire communal : dégage les enjeux.

Définit le projet communal sur 10 à 15 ans.

Spatialise le projet, définit règlementairement les modes d'occupation et d'utilisation des sols

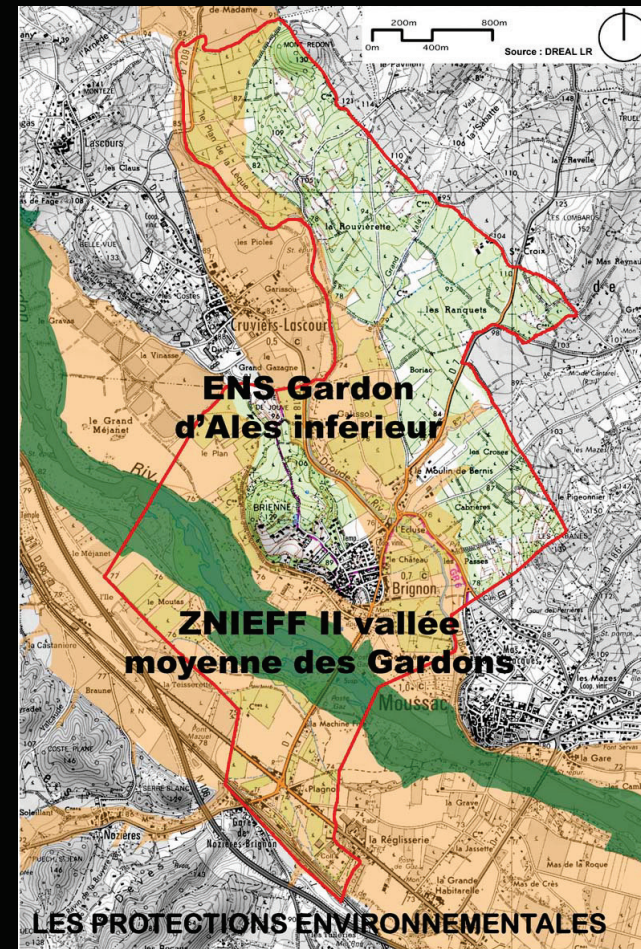
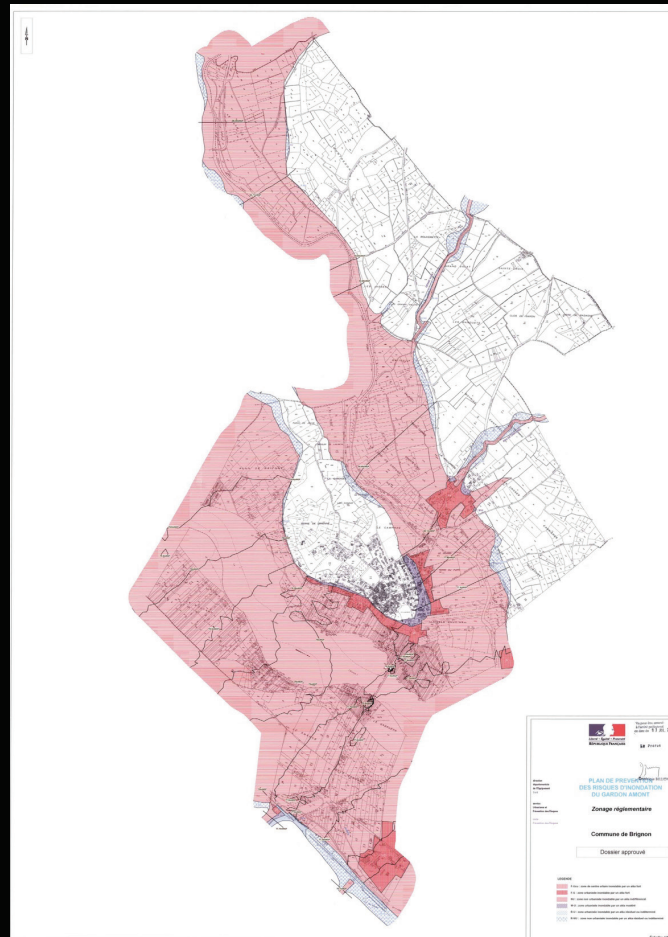
Permet d'apporter au document les derniers ajustements

> La mise à jour du **diagnostic** / de l'Etat Initial de l'Environnement



Intégration des données environnementales

Intégration
des **risques**,
des
protections
environne-
mentales,
etc.

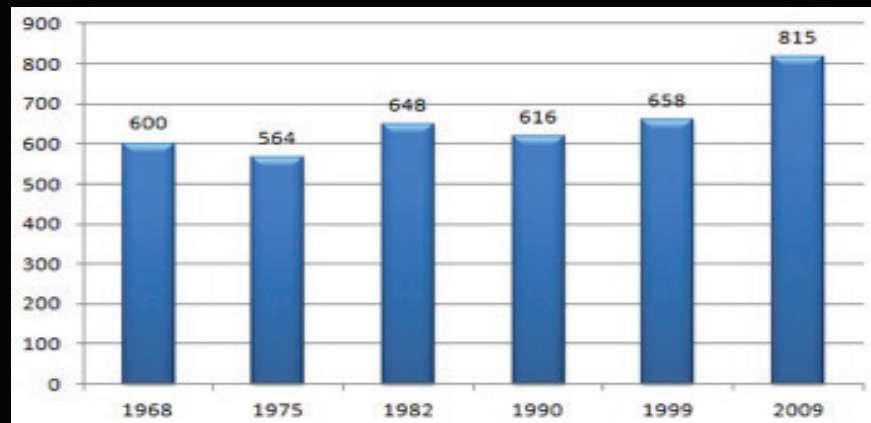


Mise à jour des données socio-économiques

Une croissance de la population qui se ralentit seulement depuis 2009. La commune de Brignon compte **801 habitants en 2012** (RP Insee).

Un phénomène de **périurbanisation** des aires urbaines alésiennes et nimoises.

Une population rajeunie / Des besoins en termes de **mixité des logements**.



	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,9	+2,0	-0,6	+0,7	+2,2
- due au solde naturel en %	+0,2	+0,0	-0,4	+0,2	+0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,1	+1,9	-0,2	+0,6	+1,7
Taux de natalité en ‰	15,0	9,5	7,3	11,7	15,2
Taux de mortalité en ‰	13,0	9,0	11,4	10,0	10,7

> Le PADD /
Les Orientations retenues (en 2013)



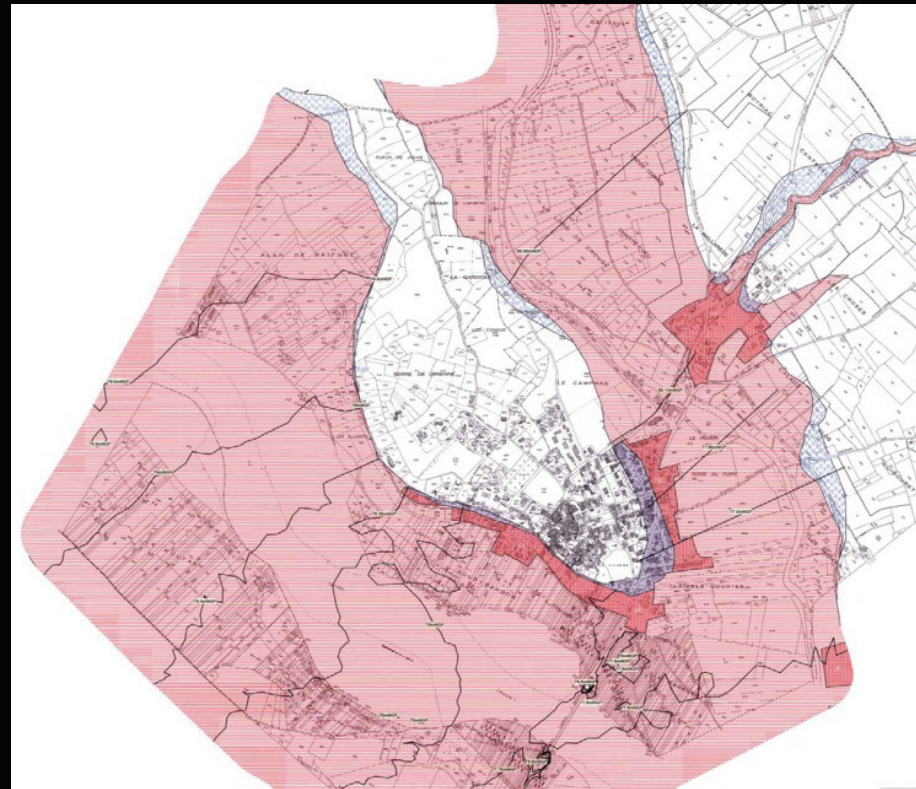
Les orientations retenues pour le PADD

1. Protéger l'urbanisation des **risques naturels** connus et en particulier de l'inondation
2. Maintenir l'**activité agricole**
3. Accueillir de **nouveaux habitants** en développant une **offre de logements adaptée**
4. Conforter l'**activité économique** et favoriser la **mixité fonctionnelle** du tissu urbain
5. Organiser le village des **proximités**, en faveur des **déplacements doux**

1. Protéger l'urbanisation des **risques naturels** connus et en particulier de l'inondation

- Intégrer et limiter le risque inondation

- Exclure les autres secteurs d'aléa fort des zones d'urbanisation



2. Maintenir l'activité agricole

- Protéger les terres de plus grande valeur

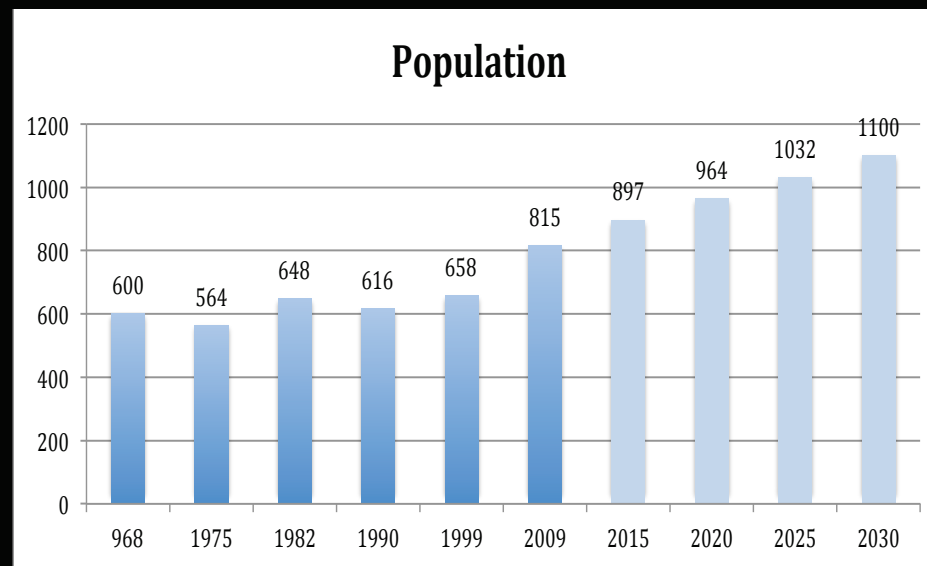


3. Accueillir de nouveaux habitants en développant une offre de logements adaptée

- Accueillir de nouveaux habitants (+300 habitants d'ici 2030 : objectif à revoir à baisse)

- Adapter l'offre de logements (+ de petits logements & diversifier les typologies : +125 logements à revoir à la baisse)

- Équilibrer le développement urbain (centre / greffe urbaine)



4. Conforter l'activité économique et favoriser la mixité fonctionnelle du tissu urbain

- Favoriser la mixité fonctionnelle
- Conforter la zone artisanale
- Développer les communications numériques
- Valoriser les activités de pleine nature et de découverte du territoire



Entre Béton Et Nuages

5. Organiser le village des proximités, en faveur des déplacements doux

- Développer la mixité urbaine, pour plus de proximité
- Conforter la trame des déplacements doux
- Faciliter l'accessibilité aux transports en commun



Entre Béton Et Nuages

#. Carte de synthèse



#. A venir

- Révision des objectifs du PADD (démographie / logements)
- Traduction spatiale des objectifs (OAP / Zonage & règlement)
- Présentation du projet en réunion publique
- Finalisation du dossier de PLU pour arrêt en intégrant les dernières dispositions législatives (ALUR, loi de modernisation de l'agriculture...)

> Merci de votre attention



agence
Robin &
Carbonneau
ARCHITECTURE / ENVIRONNEMENT / URBANISME

Entre Béton Et Nuages